L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 14 NOVEMBRE 1873. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 14 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par E. Roger & Co, à leur salle d'encan, Nos 46 et 47 de la rue Decatur—Vente continuée de bottes, souliers et brodequins.

Par F. Sharp, au No 219 de la rue d'Orléans—Meubles, installations de magasins.

Par Eugène Tourné, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette—Pommes de terre.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 26 de la rue de Chartres—Linge assorti, "notions" et articles de fantaisie, pistolets se chargeant par la culasse.

SPECTACLES.

Vendredi 14 Novembre 1873.

ACADEMIE.—Grande représentation pour le bénéfice d'adieu de Mlle Western.

L'affaire du "Virginius."

L'exécution en masse des prisonniers du *Virginius* a soulevé, dans la presse américaine, en général, une grande indignation, et les préparatifs ordonnés dans les arsenaux maritimes semblent indiquer que le gouvernement de Washington veut être prêt à appuyer ses remontrances par une force respectable.

Il y a, dans cette affaire du *Virginius*, comme nous l'avons dit, deux questions, la question d'humanité et la question de savoir si le droit des gens a été violé de façon à autoriser les Etats-Unis à intervenir. Sur cette dernière question, on ne pourra discuter utilement que lorsque les faits relatifs à la saisie du *Virginius* seront connus d'une manière officielle. Quant à la question d'humanité, elle peut être, dès à présent, appréciée, et nous n'hésitons pas à dire que les autorités qui ont fait exécuter en masse les prisonniers du *Virginius* ont commis un acte inhumain, cruel et impolitique.

On ne peut nier assurément, à un gouvernement le droit de se défendre contre une insurrection, mais l'humanité et la politique sont d'accord pour prescrire une distinction entre les chefs d'un mouvement et les simples comparses. La peine doit être proportionnée au degré de culpabilité, et ce degré varie suivant le rang des accusés.

Lorsque le comte de Raousset-Boulbon, après avoir envahi la Sonora, à la tête d'une bande de mineurs français, fut fait prisonnier, le commandant mexicain le fit venir et, touché du caractère chevaleresque de ce hardi et aventureux personnage, il lui adressa cette question: "Si vous étiez à ma place et que je fusse à la vôtre, que feriez-vous de moi?" "Je vous ferai fusiller," répondit le comte.—"Vous ne m'en voudrez donc pas, si je remplis mon devoir," dit le commandant. Raousset-Boulbon s'inclina et il fut fusillé. On s'apitoya sur son sort, mais nul gouvernement ne songea à protester contre l'exécution.

En admettant que le *Virginius* ait été saisi légalement, si les chefs seuls de l'expédition eussent été, après un jugement en forme, condamnés et exécutés, on pourrait les plaindre, mais il n'y aurait là qu'un fait ordinaire justifié par de nombreux précédents historiques. Ceux qui tentent de pareilles expéditions connaissent le sort auquel ils s'exposent. Vainqueurs ils deviendront des héros et des libérateurs, vaincus ils seront pour leurs adversaires des criminels dignes du dernier supplice et pour les partisans de leur cause des martyrs.

Le *New York Herald*, qui ménage peu les auteurs de l'exécution, s'exprime ainsi:

Il y a assez de preuves pour établir que le *Virginius* portait des hommes et des armes avec l'intention de les débarquer dans l'île de Cube. Personne ne prétendra que ces armes et ces individus ne fussent destinés à aider la cause cubaine. Ryan, Cespedès, Varona et Del Sol, on le sait parfaitement, n'allaient pas combattre du côté des Espagnols, et s'ils eussent été pris sur le sol cubain par les troupes espagnoles, ils eussent été justement exposés au sort de la guerre.

Le *Herald* ne conteste donc que la légalité de la saisie du Virginius. Quant aux insurgés qui avaient le titre de citoyens américains, ils violaient, en s'engageant dans une expédition de ce genre, les lois de la neutralité et ils connaissaient le sort auquel ils s'exposaient. Voici ce que dit le même journal au sujet de l'un d'eux.

M. Santa Rosa est un citoyen américain qui avait été précédemment dans les griffes des espagnols. Il avait été condamné à un emprisonnement de longue durée et gardé quelque temps dans une geôle espagnole lorsqu'il fut mis en liberté, il y a quatre mois, grâce à l'intervention de notre gouvernement. Après sa libération il revint à New-York et se joignit à l'expédition du Virginius.

Assurément, on ne peut prétendre que la mission d'un gouvernement soit de faire libérer, chaque fois qu'ils seront pris, ceux de ses nationaux qui se mettront en guerre ouverte avec un autre gouvernement.

Avant la guerre de sécession il n'y avait aux Etats-Unis, que les démocrates, qui fussent favorables à la cause des peuples révoltés, et leurs adversaires politiques leur faisaient un reproche de leur tendresse à l'égard des flibustiers.

Au commencement de la guerre, le gouvernement de Lincoln était tout disposé à traiter les officiers et les matelots de la marine régulière confédérée comme des pirates, et l'on se souvient que les premiers prisonniers faits sur mer par la marine du Nord furent jetés, les fers aux pieds, dans des cachots et ils eussent été bel et bien pendus, si le gouvernement confédéré n'eût menacé d'user de représailles envers les officiers du Nord prisonniers.

Les gouvernements ont une tendance à prendre pour guide leur intérêt plutôt que le droit des gens ou l'humanité dans l'appréciation des actes de la nature de celui qui nous occupe.

Le gouvernement anglais a bien souvent protégé les expéditions de Garibaldi et d'autres révolutionnaires, et, cependant, il ne s'est pas montré tendre à l'égard des féniens et il ne ménagerait pas un navire, même étranger, qui viendrait pour débarquer une expédition et des armes sur les côtes d'Irlande, surtout si ce navire appartenait à une nation faible.

Le gouvernement américain pourra trouver dans le cas du *Virginius*, un bon ou un mauvais prétexte d'intervention dans les affaires de Cuba; mais, s'il le fait, c'est qu'une intervention doit servir ses intérêts et ses vues politiques. Quant à l'indignation suscitée par l'exécution des prisonniers du *Virginius* elle est légitime en ce sens que le sentiment général n'admet pas qu'une nation ou le gouvernement qui la représente ait le droit de commettre de pareilles boucheries.

L'exécution des chefs pouvait être une nécessité militaire prescrite par les besoins de la défense pour empêcher le retour d'expéditions semblables à celle du *Virginius*, mais la mise à mort des simples soldats et des matelots du *Virginius* loin de servir au but que devaient avoir en vue les autorités espagnoles, produira l'effet contraire.

Les Cubains réfugiés aux Etats-Unis, exaspérés par ce massacre général, vont redoubler de zèle pour leur cause et ils trouveront chez les Américains dix fois plus de sympathie et d'appui qu'ils n'en eussent trouvé si les autorités de l'île de Cube se fussent montrées moins rigoureuses. Nous le répétons donc, cette exécution en masse a été aussi impolitique qu'inhumaine.

☞ Les nombreuses familles qui ont fait usage du BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS de Laplace, se plaisent à affirmer que nul sirop n'est plus efficace pour écarter les affections naissantes provenant de rhumes, toux, etc., chez les enfants ou chez les adultes.

—Un mot historique:

C'était en 1851, M. Thiers, exilé de France, se rendit à Claremont, auprès de la famille d'Orléans.

Comme il se lamentait devant la reine Marie-Amélie, Sa Majesté l'exhorta à se consoler.

—Ah! madame, s'écria M. Thiers, vous ne savez pas ce que c'est que l'exil!

La Vapeur portative.

Si le gaz portatif n'a eu qu'une application restreinte, cela a tenu à la facilité avec laquelle le gaz pouvait être distribué par des tuyaux de conduite dans toutes les parties d'une ville. Mais il ne saurait en être de même de la vapeur qui n'est pas d'un usage aussi général; aussi pensons-nous que l'invention de notre regretté concitoyen le docteur Lamm, invention dont l'objet est l'emploi de la vapeur portative comme moteur, est appelée à de nombreuses applications.

Après différentes expériences pour l'emploi du gaz ammoniaque comme force motrice pour la traction sur les chemins de fer urbains, le docteur Lamm renonça à se servir de cet agent et lui substitua la vapeur portative, c'est-à-dire la vapeur produite par une machine fixe mais emmagasinée dans une locomobile. Nous avons déjà parlé de l'heureuse application de ce nouveau système de traction opérée par la compagnie du chemin de fer de Carrollton sur la fraction de la ligne qui s'étend de l'Avenue Napoléon à Carrollton.

Dernièrement, nous avons eu occasion de nous rendre dans cette localité et nous avons vu que, sur toute cette fraction de la ligne, le service des mulets avait été complètement remplacé par celui des locomobiles du système Lamm. Il y en a dix qui font le service de 100 mulets. Le trajet s'opère en 14 minutes au lieu de 25, et se fait avec une régularité remarquable et sans aucun inconvénient.

Chaque locomobile se charge de vapeur au moyen d'un tuyau adapté à la machine fixe située dans la gare de Carrollton, et l'opération prend à peine quelques minutes. Bien que la locomobile puisse supporter une pression de 230 livres de vapeur, elle n'est chargée qu'à 120 livres.—La pression diminuant constamment pendant le trajet, il n'y a absolument aucun danger d'explosion, et on sait qu'il n'y a ni feu ni fumée. Ces 120 livres de vapeur suffisent amplement pour le trajet d'aller et retour, car une enveloppe composée de matières non conductrices de la chaleur ne laisse s'opérer que très lentement la déperdition du calorique.

Nous engageons ceux de nos lecteurs qui n'ont pas encore vu fonctionner le système à aller faire une promenade à Carrollton: ils se rendront compte par eux-mêmes des avantages de ce mode de traction.

Quelques notes qui nous ont été obligeamment fournies par un des directeurs de la compagnie de Carrollton, donneront une idée des économies que le système Lamm permettra aux compagnies de chemins de fer urbains de réaliser.

Dépenses comparatives du système de traction à la vapeur d'après le système de Lamm et la traction animale.

L'expérience a démontré que 10 locomobiles ou dummies font l'ouvrage de 15 chars.

Les 15 chars nécessitaient l'emploi de 100 mulets.

10 machines	$10,000	100 mulets	$20,000
Entretien et usure en 20 ans	10,000	Entretien et usure en 20 ans	100,000
Charbon en 20 ans, soit 23 barils par jour à 60 cents par baril	100,740	Nourriture pendant 20 ans à 50 cents par jour et par tête	355,000
		5 chars en moins employant 8 hommes à raison de $55 par mois	105,000
Total	$120,740		$580,600
A déduire			120,740
Economie en 20 ans sur 15 chars			$469,860

Pour une compagnie comme celle du N. O. City Railroad ayant 5 à 6 lignes en opération et faisant courir au moins 150 chars, l'économie serait de $1,696,600.

Il n'est tenu ici aucun compte des dépenses résultant pour l'ancien système de l'emploi des mulets, tels que harnais, ferrage, vétérinaire, palfreniers, etc., etc., elles sont supposées égales (quoique réellement supérieures) à celles résultant pour le nouveau système de l'emploi de l'ingénieur et de ses aides à la station; mais il est de toute importance de mentionner les économies ci-après énumérées:

L'entretien des tramways (nulle pour le nouveau système) ne peut pas être évalué à moins de $6,000 par an pour chaque ligne, soit sur 6 lignes employant chacune 25 chars et pour vingt années.... $720,000

Ajoutez l'économie plus haut, soit.... 4,698,600

Total.... $5,418,600

Pour mémoire, il convient d'ajouter 6 écuries devenues inutiles, terrains et bâtisses, dont on pourrait tirer au moins $20,000, soit.... 120,000

Les taxes 3 0[0], l'entretien et l'usure 2 1[2] 0[0], les assurances 1 0[0], pendant 20 ans.... 156,000

$5,694,600

Si l'on ajoutait l'intérêt résultant de ces sommes économisées, on arriverait à un chiffre considérable.

La Compagnie (Ammonia & Thermo Specific Propelling Company of America) organisée depuis le 27 de décembre 1870 et domiciliée à la Nouvelle-Orléans, est seule propriétaire des différents brevets d'invention obtenus par le Dr Lamm pour ce système de propulsion. Comme compagnie mère elle a organisé des compagnies subalternes ou succursales dans deux des grands centres, New-York et Chicago. Dans l'Etat de New-York, la Législature a passé une loi, en mai dernier, autorisant l'usage de ces moteurs dans toutes les villes et villages de l'Etat. La succursale établie dans la ville de New-York est en train de conclure des contrats avec deux des plus grands chemins de fer de cette ville pour l'adoption de ces moteurs.

La compagnie mère est en marché avec divers individus pour introduire le moteur en Angleterre, en Autriche, dans l'Amérique du Sud et dans les Etats du Missouri, du Kentucky et de l'Ohio.

☞ Pardessus et Costumes de jeunes garçons et d'enfants, chez B. T. Walsh 110, Canal. ☞

—Extrait du *Journal officiel*:

Le Préfet de Vaucluse.

Considérant que des manifestations publiques séditieuses ont eu lieu dans la commune de Gigondas, jour de la fête patronale de cette commune;

Considérant qu'une statue en plâtre représentant une femme *presque nue, ceinte d'un bandeau rouge et appuyée sur une pique*, a été promenée dans les rues et autour du village de Gigondas, au chant de la *Marseillaise*, avec accompagnement de musique et de boîtes de réjouissance;

Considérant que M. le maire de Gigondas a non-seulement autorisé ces manifestations, mais y a pris une part directe;

Considérant que M. le maire de Gigondas a répondu à l'injonction de faire disparaître de la salle de la mairie l'emblème séditieux ci-dessus désigné, par une lettre qui se termine ainsi: "*Je vous prie, monsieur le préfet, de m'instruire quel est l'ESTATUT qui doit représenter le gouvernement actuel, ou bien je REMET CELUI qu'on vient de me faire enlever, le considérant comme le plus en ARMONIT avec le gouvernement du jour.*

"*Agréez mes salutations patriotiques,*

"*Le citoyen maire,* ASTRAN."

Considérant que l'on ne saurait voir dans cette lettre autre chose qu'un parti pris de bravade et de désobéissance aux ordres de l'autorité supérieure, et qu'un pareil langage ne doit pas être toléré de la part d'un magistrat municipal, agent du pouvoir exécutif:

Arrête:

Art. 1er.—M. Astran, maire de Gigondas, est suspendu de ses fonctions pendant deux mois.

Art. 2.—M. Barbier, adjoint, remplira pendant ce temps les fonctions de maire.

Art. 3.—M. le sous-préfet de l'arrondissement d'Orange est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Avignon.—Pour le préfet en congé:

Le secrétaire général,
Signé: AD. AMAT.

—J'étais l'autre jour aux Italiens.

A ma gauche siégeait un monsieur qui suivait du geste et de la voix Mlle Belloca; à ma droite, un autre monsieur murmurant avec raison, du reste, contre le voisin incommode.

C'était intolérable.

Tout à coup, mon voisin de droite se lève et, tapant du pied, s'écrie:

—Imbécile!

L'autre se penche vers l'interlocuteur et lui demande tout bas si c'est bien à lui que s'adresse le mot:

—Mais non, pas du tout, reprend l'homme en colère, c'est à Mlle Belloca, qui m'empêche de vous entendre.

Tête du monsieur!

THEATRE DE L'OPÉRA.—Une belle chambrée assistait hier soir à la première représentation de *Guillaume Tell*. Il y avait bien longtemps que l'œuvre de Rossini n'avait été interprétée d'une manière aussi remarquable à la Nouvelle-Orléans.

M. Gueymard a justifié complètement ce que disait notre chronique musicale de dimanche dernier, à savoir, qu'il ne faut jamais juger définitivement un artiste lyrique à une première audition. Il s'est montré, dans le célèbre trio du second acte, ce qu'il fut au temps de sa plus brillante renommée, un habile, un grand et puissant chanteur. Le public surpris et charmé l'a chaudement applaudi.

M. Devoyod, qui apparaissait pour la première fois devant une salle louisianaise, a remporté une victoire décisive. Il a rendu avec un sentiment parfait le *soir immobile*. La foule émue et transportée a battu des mains et rappelé le chanteur.

La représentation, comme ensemble, a offert le résultat le plus satisfaisant. Les chœurs se sont distingués, et on peut prédire qu'à la prochaine représentation quelques petites taches qui se sont glissées çà et là dans leurs rangs, auront disparu.

En résumé la soirée d'hier a été un très beau succès.

Demain on donnera la seconde représentation de *Guillaume Tell*.

Pour dimanche, *Frou Frou*, comédie en cinq actes; *Un Monsieur qui prend la mouche*, vaudeville en un acte.

Prochainement, *La Traviata*, grand opéra de Verdi.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

COUR CRIMINELLE.

Les deux font la paire.

Le notoire Pierre Bertin et son associé Caro ont comparu, hier matin, devant la Cour criminelle.

Ces deux estimables personnages, devenus célèbres depuis quelques années, n'avaient pas précisément l'air de s'amuser beaucoup. Ils sont accusés de s'être échappés de la prison de paroisse, d'avoir favorisé la fuite de Bordelois et d'avoir tiré un nombre indéfini de coups de pistolet sur les braves métropolitains qui voulaient les arrêter.

Les deux compères ont tout nié, avec l'effronterie d'un *carpet-bagger*; nié, qu'ils se fussent jamais évadés ou qu'ils eussent favorisé la fuite de Bordelois; nié qu'ils eussent jamais tiré un coup de pistolet sur un métropolitain ou sur personne.

En récompense de leur sincérité, on les a renvoyés à leur cachot, jusqu'au jour fixé pour leur nouveau jugement.

Nous avons eu le plaisir de visiter assez souvent Bertin et Caro, et nous croyons que nos lecteurs, qui n'ont peut-être pas eu l'occasion de voir leurs portraits dans la galerie de tableaux des voleurs, au bureau du surintendant de la police, ne seraient pas fâchés d'avoir la description de ces deux hardis chevaliers de la pègre.

Nous commencerons par Pierre Bertin,—à tout seigneur, tout honneur!

Pierre est Français et doit être âgé de quarante à quarante-deux ans. C'est un homme vigoureux, bien proportionné et d'une taille un peu au-dessous de la moyenne. Sa physionomie n'indique pas la perversité; d'ailleurs, on sait le proverbe,—rien ne ressemble plus à un honnête homme qu'un fripon.

Sa figure a une expression de tristesse et même de douceur; il a de petits yeux, à moitié cachés sous d'épais sourcils et le regard sournois; son front est large et ses cheveux chatains sont légèrement crépus; il porte la moustache et l'impériale. Il est d'un caractère sombre et taciturne et jamais on ne l'a vu sourire. Il est intelligent, adroit et brave; mais, il n'est pas méchant, et jamais il n'a essayé de tuer que lorsqu'il était serré de près.

Les deux légères blessures qu'il a reçues, lors de son combat avec les métropolitains, sont complètement cicatrisées; mais, depuis qu'il a été enfermé de nouveau à la prison de paroisse, il semble atteint d'une mélancolie chronique, et c'est avec peine qu'on parvient à lui arracher quelques paroles quand on l'interroge.

Frank Caro est un franc coquin; on le voit dans sa figure et dans tous ses traits. Comme Bertin, il est né en France et il est venu dans ce pays il y a une dizaine d'années. Il est extrêmement laid et sa physionomie indique la bassesse et la cruauté. Ce n'est pas, comme son compagnon Bertin, un homme hardi et brave; mais, c'est un vulgaire fripon, sans courage et sans force.

Il porte les cheveux ras et une légère moustache ombrage sa lèvre supérieure. Son regard est faux et il a la bouche grande avec des lèvres minces. C'est le type du Cartouche de bas étage.

Bertin et Carro sont tous les deux dignes de trainer au pied le boulet du galérien; mais, le premier a quelque chose qui prête un peu au romanesque, tandis que le second n'est qu'un plat coquin.

Tous les deux sont dangereux, et il faut espérer, pour le bien de la société, que leur séjour à Bâton-Rouge leur sera agréable à tel point, qu'ils ne voudront plus quitter le pénitencier d'Etat.

Ces acheteurs suspects.

Il s'est trouvé six acheteurs et non pas trois seulement,—comme nous l'avions dit dans notre numéro d'hier matin,—pour les propriétés, mises en vente, à la folle enchère, par le shérif, mercredi dernier, au "Merchants' Exchange."

Nous nous étions donc trompé de moitié.

On nous dit que trois de ces acheteurs sont employés dans les bureaux de M. Clinton, le pseudo-auditeur de l'Etat.—Il y a là un mystère à éclaircir, et bientôt la vérité se fera jour.

Nos reporters sont en campagne, et nous promettons à nos lecteurs, qu'aussitôt que nos renseignements seront complets et que nous aurons la certitude qu'ils sont corrects, nous publierons les noms des parties intéressées et nous donnerons, aussi minutieusement que possible, tous les détails de cette affaire.

Une explosion désastreuse.

Hier après-midi, vers une heure et demie, une chaudière a fait explosion à la teinturerie de M. E. R. Boursier, coin de l'Avenue Louisiane et de la rue Chippewa.—L'ingénieur a été échaudé grièvement et on ne pense pas qu'il puisse survivre. Un jeune garçon, nommé Hosly a été légèrement blessé aussi à la main.

Le plafond de l'appartement dans lequel se trouvait la chaudière s'est écroulé et la bâtisse entière a été considérablement endommagée. Le toit de la maison voisine, appartenant à M. Bowers, s'est affaissé, et le mur d'une autre maison, appartenant à M. Murphy et habitée par lui, a été ébranlé au point qu'on a des craintes sérieuses de le voir tomber.

La maison où l'explosion a eu lieu appartient à la maison A. Rochereau & Co. Les dégats peuvent être évalués à $2000 et sont couvertes par une assurance.

Les pertes de M. Boursier s'élèvent à $4000, couvertes par une assurance de $5000 à la compagnie Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

L'accident a été produit par l'imprudence ou la négligence de l'ingénieur.

Le malheureux a été la première victime de son étourderie.

Schoubausen.

L'ex-associé de Sochs, convaincu de vol par le jury qui l'a jugé, a comparu, hier matin, devant la Cour Criminelle pour recevoir sa condamnation.

On se souvient que ce misérable avait endormi un certain Keith, qui s'était fourvoyé par mégarde dans l'estaminet connu sous le nom de Palais de Cristal, en glissant adroitement un narcotique dans son verre, et qu'il l'avait dépouillé d'une somme de trois mille piastres.

Le juge Abell lui a lu sa sentence, en lui rappelant tous ses méfaits passés, le meurtre de Nelson et le vol de Daly, et il a conclu en annonçant à Schoubausen qu'il en avait pour dix années de travaux forcés au pénitencier d'Etat à Bâton-Rouge.

Le prisonnier était très pâle et a paru très affecté.—Un de ses avocats, M. Rogess, a fait un appel en sa faveur pour demander une suspension de l'arrêt de la cour; mais, le juge Abell ne s'est pas laissé attendrir.

Schoubausen conserve une dernière espérance, car il se propose de demander une nouvelle audition de cause à la Cour Suprême.

Procès de Gustave Bordelois.

Bordelois, l'associé de Bertin et de Caro et l'auteur du complot, qui a permis à ces deux coquins de prendre la clef des champs, a comparu, hier matin, devant la Cour criminelle, pour répondre à l'accusation de vol à main armée dans une maison habitée. Le jury étant formé se composait de sept blancs et de cinq hommes de couleur.

M. O. V. King agissait comme avocat de la défense et l'Etat était représenté par M. G. H. Braughn.

Le premier témoin entendu a été M. James Ryan, propriétaire de la grocerie sise au coin des rues Franklin et Perdido.

Il a raconté que Bordelois s'était introduit furtivement chez lui dans la nuit du 30 juillet dernier; qu'il avait entendu du bruit dans sa chambre et que s'étant réveillé, il avait aperçu un homme qui essayait de se cacher derrière un meuble. Donnant la chasse à cet homme, il avait réussi à le terrasser et à le maintenir sous lui.

Un officier de police, attiré par ses cris, était accouru, et en fouillant le voleur, on avait découvert sur sa personne un pistolet, un poignard et un trousseau de clefs.

Le caporal Miller, de la police métropolitaine, a déclaré aussi avoir trouvé les armes et les clefs sur la personne de l'accusé.

Il a dit en outre, que pendant qu'il conduisait son prisonnier au poste, celui-ci avait voulu le corrompre, en lui disant que s'il le laissait s'échapper, il lui fournirait bientôt l'occasion de devenir riche.

Jos Laborde, accusé de complicité, a comparu comme témoin de l'Etat. Sa déposition est à peu près semblable à celle de M. Ryan et de l'officier de police.

Plusieurs autres témoins ont été entendus, mais leurs déclarations ont été peu importantes.

Après un court plaidoyer de la défense et de M. Braughn, au nom de l'Etat, l'affaire a été confiée au jury, qui a rendu, vingt minutes après, un verdict de culpabilité, avec une exemption de la peine capitale.

TEMPÉRATURE. — 13 Novembre 1873. Thermomètre de C. Dumareil, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrades
6 A. M.	46	8
12 M.	65	18
3 P. M.	69	20
6 P. M.	59	15

Faits Divers.

—Un incendie dans une diligence est un fait assez peu commun.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, rapporte l'*Union nationale*, la diligence qui fait le service de Pezenas à Lacanne venait de dépasser le village de Faugères, portant de nombreux vendangeurs qui revenaient dans leurs montagnes, lorsqu'elle a été le théâtre d'un affreux événement.

L'un des voyageurs qui se trouvait sous la bâche était muni d'une bouteille renfermant environ un litre et demi d'esprit de vin. S'apercevant qu'un cahot de la voiture vient de briser sa bouteille, il veut du moins s'assurer s'il ne pourra pas sauver une partie du liquide, et sans autre réflexion il allume une allumette.

Instantanément l'esprit-de-vin prend feu, et tout le dessous de la bâche ne forme plus qu'une fournaise ardente.

Qu'on se figure neuf personnes entassées dans cet étroit espace, pêle-mêle avec des bagages, réveillées en sursaut au milieu de la nuit par des flammes, et déjà couvertes d'horribles brûlures.

Un seul de ces malheureux, conservant sa présence d'esprit, réussit à sortir sain et sauf, en profitant d'un intervalle où la bâche n'était pas fixée à la voiture.

Les huit autres n'ont pu échapper à de très graves blessures, et deux d'entre eux sont dans un état désespéré.

On cite une pauvre femme qui, bien que blessée elle-même, trouva encore la force de soigner son fils, son mari et son beau-père, plus grièvement atteints.

Les voyageurs du coupé et de l'intérieur, effrayés par les cris des victimes et par les lueurs de l'incendie, purent descendre précipitamment; le postillon coupa les traits des chevaux, et, quelques instants après, la diligence tout entière n'était qu'un brasier ardent.

Les flammes n'ont épargné que les roues et les ressorts; la violence de l'incendie était telle que des plaques de zinc ont été fondues, des pièces de fer tordues et des débris de verre portés à un point voisin de la fusion et déformés.

—Le *Droit* rapporte les faits suivants:

Hier, à cinq heures, une jeune dame, mise avec simplicité et ne sachant pas parler français, se présentait dans les magasins du Louvre. La demoiselle chargée de répondre aux Anglais s'étant mise en rapport avec elle, lui montra, sur sa demande, différents échantillons de dentelles. Après les avoir examinés, celle-ci tira de sa poche un échantillon en fort beau point d'Alençon, et exprima le désir d'en avoir de pareil.

La demoiselle de magasin, obligée de se retourner pour chercher dans ses cartons, mais suspectant cette dame, dont les mains tremblaient, se plaça de manière à ne perdre aucun de ses mouvements. En effet, pendant qu'elle se tenait de côté, quelque chose d'insolite se produisit. S'étant retournée, elle constata la disparition d'une pièce de dentelle.

Trop timide pour apostropher cette dame, elle la dénonça à la demoiselle, chef du rayon, qui fit appeler un inspecteur.

Celui ci arrêta la dame, qui, dans son saisissement, laissa tomber la pièce qu'elle tenait sous son bras.

Ordre fut donné à une des demoiselles de la fouiller; elle n'avait pas d'argent.

Conduite au commissariat, cette femme a déclaré se nommer S....; mais elle a refusé de faire connaître sa position de famille qui réside en Amérique.

En apprenant son arrestation, un haut personnage étranger l'a réclamée; on lui a répondu que la justice suivrait son cours.

Les enfants de madame la comtesse de Paris entendent naturellement parler beaucoup politique et s'en mêlent un peu. C'est ainsi qu'on entendait ces jours-ci la jeune princesse Marie-Amélie dire à son jeune frère, le petit duc d'Orléans, en l'emmenant jouer dans le parc de Chantilly:

—Allons! viens, *Gouvernement!*

Autre anecdote.

La jeune princesse est, dit-on, quelque peu volontaire.

Son père ne peut la corriger de ce petit défaut, ni lui faire admettre, par exemple, qu'elle puisse revenir sur les décisions qu'a prises son jeune amour propre.

Ces jours derniers, à la suite d'une petite algarade de ce genre, le comte de Paris, après un dîner auquel avaient assisté plusieurs invités, prit le *Figaro* et feignit d'y lire un article qu'il improvisa gravement, et dans lequel on plaignait le pauvre père d'avoir un enfant aussi volontaire, dont le caractère affligeait tous ceux qui l'approchaient, etc., etc.

L'article était admirablement tourné et n'eût certes pas été désavoué par aucun de nous.

La petite princesse reçut la leçon sans mot dire, mais au bout d'un instant:

—Je parie, s'écria-t-elle, que c'est encore ce petit polisson de Thiers qui a fait mettre cela dans le *Figaro!*

—Un républicain disait en ricanant:

—Et si la monarchie l'emporte d'une seule voix, vous appellerez cela une majorité?

—Dame, lui répondit-on, ce serait, en tout cas, au moins aussi logique que d'appeler la "majorité" le parti qui aurait eu une voix de moins!

—Entre députés, train de Versailles:

—J'étais hier à la réunion de la gauche. Gare à vous, messieurs les droitiers! M. Thiers est décidé à bruler ses vaisseaux....

—Vous voyez donc bien que l'on aurait tort de lui confier celui de l'Etat!....

—On me rendra cette justice que je n'abuse pas des calembours.

Mais celui-là est si mauvais, et puis on politique tellement en ce moment qu'il faut bien faire un peu diversion.

Un de mes amis me rencontre ce matin et me pose à brûle-pourpoint la question suivante:

—Savez vous pourquoi les sourds ne prennent jamais de poisson au filet?

—Ma foi non.

—Eh bien, parce qu'ils n'en tendent pas!

Mon ami prit la fuite et il fit bien.

—On sait que M. Endore Soulié, le beau-père de Victorien Sardon, est l'homme de France qui connaît le mieux Molière. Il aime à rappeler les œuvres du grand homme à tout propos.

Exemple:

Son petit-fils se nomme Pierre, il n'appelle plus sa nourrice que:

"Le festin de Pierre."

Oh! ces grands pères!

—Un ex-préfet du 4 septembre est rencontré hier à la Bourse par un frère et ami:

—Que faites-vous ici? lui dit ce dernier.

—J'achète de la Rente en cas d'une restauration.

—Vous êtes donc devenu légitimiste?

—Jamais de la vie, mais s'il revient il y aura une forte hausse.—Ce sera une petite compensation!...

—Une définition du dentiste, entendue hier par la petite Z....., des Bouffes, qui venait de se faire mettre un ratelier:

Un homme qui, pour se mettre quelque chose sous les dents, arrache celles des autres.

—Un oncle a un neveu qui lui mange beaucoup d'argent.

Tous les jours ce sont des parties fines, des dîners fins, suivis d'interminables soupers.

Après avoir payé les dettes du jeune farceur, l'oncle se fâche à la fin.

—Ah! ça, lui dit-il d'un ton sévère, tu feras donc toujours la noce?

—Que voulez-vous, quand je ne la fais pas, je suis malade...

—De nocetalgie!

—On cause sentiment, illusions tombées, âme fanée, etc, etc.

—Pour moi, dit Mme de R...., je n'ai jamais aimé!

—Quoi! pas même vos enfants? demanda un des assistants.

—Ah! si, quand ils étaient petits.... et mes diamants.

—Quand ils étaient gros!!!

—Papa, qu'est-ce qu'on appelle donc: *le jeu de nos institutions?* demande à son respectable auteur, un futur électeur de l'an 1885.

—Mon fils, c'est un jeu d'où la France ne tire pas souvent son épingle....

Décédé hier, à quatre heures P. M., à l'âge de vingt-cinq ans, JOHN [illegible], fils de feu John [illegible], natif de la Nouvelle-Orléans. Le corps [illegible] rue Magazin, No [illegible], entre Urquhart et Girod. [illegible] 14 novembre, à trois heures et demie P. M.

De la part de sa famille.

Décédé à la Nouvelle-Orléans, à 9 heures et demie du matin, à l'âge de cinquante-neuf ans et demi, ALEXIS PINAUD, natif de Nantes, département de la Loire-Inférieure, Bretagne.

ENTREPOT DE TAPIS,
No [illegible] rue de Chartres.
A. BROUSSEAU, Importateur, en Gros et en Détail.
TAPIS [illegible], anglais et américains.
TOILES CIRÉES, à planchers, de tables et émaillées.—NATTES—[illegible] rouleaux Nattes blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES, Corniches, couvertures de tables et de pianos.
RIDEAUX en dentelle et dentelle Nottingham.
BROCATELLES, COTELINES, [illegible], &c.
CRIN, guimpe, peluche, &c., &c.

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES.
ELKIN & CO.,
168......RUE DU CANAL......168
REÇOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de—
TAPIS anglais, Velours et Bruxelles;
TAPIS trois plis et Ingrain;
TOILES Cirées de toutes largeurs;
STORES, Corniches, &c., qu'ils offrent Aux prix de New-York.
16 sept—2m PP

AVIS—Société Culinaire [illegible]—Les membres qui composent la dite société sont priés de se réunir aujourd'hui, 14 courant, à 7 heures et demie précises, à leur local habituel, coin Remparts et Toulouse, pour affaires importantes.
La plus grande ponctualité est requise.
Par ordre du président, Alex. Hudson.
L. REGOTTAS, secrétaire.

Drs. FREY ET GALLIAND,
PÉDICURES, MANICURES ET CHIROPODISTES,
195 rue du Canal, au premier, entre Bourgogne et Rampart.
CORS, oignons, ongles rentrés dans les chairs extraits sans douleur, soins particuliers donnés aux dames. Abonnements par trimestre ou à l'année. Consultations en français, anglais et allemand.
Heures d'Office de 11 h. A. M. à 4 h. P. M.
Lettres: P. O. Class Box [illegible].
14 nov—[illegible]

11 — 14 — 7 1/2.
NEW HALL.
SPECIAL.
13 nov—2t

Bureaux de la Compagnie d'Assurance "La Salamandre", No. 25, rue Royale.—Nouvelle-Orléans, 12 novembre 1873.—L'élection annuelle de Vingt Directeurs aura lieu aux bureaux de cette Compagnie, le LUNDI, 1er décembre 1873, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
JULES LE MORE, Secrétaire.
13 nov—1td

Ouvrier mécanicien.
UN excellent ouvrier mécanicien désirerait trouver à s'employer soit dans une ville soit sur une habitation. Il donnera les plus amples garanties. S'adresser [illegible], Hôtel St. Louis.
13 nov—3t

Hôtel St-Louis.
A UNE SÉANCE des Directeurs de cette Association, tenue le 10 courant, il a été résolu que l'ouverture de l'Hôtel St-Louis n'aura lieu que le 1er décembre, à cause de réparations nécessaires à son amélioration.
F. F. HISTON, Président.
Nlle Orléans, 11 novembre 1873.

Cheval Trouvé.
Un cheval couleur [illegible], portant une chaîne au cou, ayant le pied blanc de devant blanc, ainsi que le pied droit de derrière, le front également blanc. Celui à qui appartient ce cheval pourra le réclamer, en payant les frais, s'adresser au chef du Bureau, rue de la Levée, entre [illegible], aux Casernes.

Chien Perdu.
Il a été perdu un petit chien de Terre-Neuve, dont le bout des quatre pattes, ainsi que le poitrail et le museau sont blancs.
La personne qui le ramènera au No. 167 de la rue Orléans, recevra une récompense libérale.
14 nov—2t

IMPORTATEURS ET MARCHANDS
—DE—
Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,
AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES,
Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp,
Succursale, au No 355 de la rue des Magasins;
Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.
OUTILS de charpentiers et de tonneliers.
MACHINES et outils de ferblantiers.
ARTICLES CREUX, en fonte, en ferblanc et émaillé.
FOURNEAUX de cuisine et RECHAUDS.
Toute espèce d'ARTICLES DE MÉNAGE.
FABRICANTS DE
ARTICLES en ferblanc brillant et vernis de laque.
FOURNEAUX doubles, élevés, de Warren, pour coke ou charbon.
FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu, depuis dix-huit ans comme le seul fourneau parfait.
Chaque fourneau Charter Oak est garanti.
Demandez la liste des prix et les catalogues qui donnent une description des articles.
13 nov—1 an—vêo

Pour Bordeaux.
La barque française de 1ère classe STE. GENEVIÈVE, capitaine Coquelin, partira sous peu.
Pour fret ou passage s'adresser à
E. Y. HOPKINS, 275 rue Commune.
12 nov

ECOLE DE L'ANNONCIATION.
M. H. DERON, avantageusement connu d'un grand nombre de familles, a pris la direction de l'école de l'Annonciation, encoignure Moreau et Mandeville. Le soir, de 6 à 8 heures, Cour Commercial et de tenue de livre pour les adultes.
11 nov—6t

Verres à Vitres de Choix.
4,011 CAISSES TOUTES GRANDEURS.
A vendre par BERCIER & DE SMET,
No. 5 rue Tchoupitoulas.
11nov—3t

En Débarquement et Attendu!
SARDINES SANS ARETES, PETITS POIS FINS VERTS, ASPERGES, CHAMPIGNONS, "SALAD SAUCE," MOUTARDE en pots, HUILE VIERGE, VIN BLANC "DOMAINE CHARLOT," BIÈRE ANGLAISE de "Robert YOUNGER," LAGER BIER de DEETJEN, VINS EN BARRIQUES et CAISSES, etc., etc.
A vendre par BERCIER & DE SMET,
No. 5 rue Tchoupitoulas.
11nov—3t

TOUX, RHUMES, ASTHME.
Ces affections ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du Baume Pectoral aux Navets Indiens.
Préparé et à vendre par
E. LAPLACE, Pharmacien, 22 et 24 Champs Elysées. Prix du flacon, $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies.
2 nov—1m Ma V D

Demande de Nourrice.
ON demande immédiatement une BONNE NOURRICE, sans enfant, aux No [illegible] rue Royale, au premier.
9 nov

90,000 CIGARES du pays, à vendre par VINCENT & CO, 62 et 64, rue Douane.
2nov

Pesez vos cannes, votre sucre, &c.
Nous montons, en ce moment, sur plusieurs vastes habitations, un grand nombre de nos balances d'habitations sucrières. Elles répondent à un besoin qui, depuis longtemps, se faisait sentir parmi les planteurs qui souhaitent pour d'autres personnes: elle met le sucrier, ainsi que le propriétaire de la canne, à même de savoir quelque chose du poids d'un changement de cannes et de se faire une idée de la quantité de sucre que produit la terre.
Ceux qui achètent des récoltes des petites habitations peuvent les acheter au poids.
Des centaines de ces balances sont employées actuellement, sur les habitations de Cuba; beaucoup de nos planteurs en montent aujourd'hui.
Nos balances sont trop bien connues pour que nous ayons besoin d'en parler plus longuement. Nous sommes prêts de remplir, d'une manière satisfaisante, toutes les demandes qui nous seront adressées.
FAIRBANKS & CO.
W. B. BOWMAN, agent.
Au No 58 de la rue du Camp, Nlle-Orléans.
1 oct—3m

HÉBERT & Cie,
59, Rue de Chartres (coin Bienville),
LIBRAIRIE FRANÇAISE.
RÉCEPTION de ce jour tout ce qui se publie de LIVRES CLASSIQUES ET RELIGIEUX;
Une forte remise sera faite aux acheteurs à la douzaine.
Collection complète d'Ouvrages pour la jeunesse tels que:
LA BIBLIOTHEQUE ROSE (contes et romans, &c.);
LA BIBLIOTHEQUE DES MERVEILLES (la science mise à la portée de tout le monde).
La collection complète des Ouvrages publiés par la maison MAME & FILS, de Tours—comprenant plus de 160 volumes pour la jeunesse.
PLUMES, PORTE-PLUMES, PAPIERS ÉCOLIERS, ARDOISES, CRAYONS, &c., &c.
Assortiment complet de Romans des meilleurs auteurs français.
Collection de l'Encyclopédie Roret.
ARTS ET METIERS.
Recevant la barque "Prince Napoléon", 25,000 rouleaux de PAPIERS PEINTS.
Aussi, par le steamer "Liberty", de Baltimore, 5,000 rouleaux PAPIERS PEINTS américains, des meilleures fabriques,—le tout pour être vendu à des prix très réduits.
—Agence des journaux suivants:—
Le COURRIER DES ETATS-UNIS, New-York; le MESSAGER FRANCO-AMERICAIN, New York; l'ILLUSTRATION, le MONDE ILLUSTRÉ, le MONITEUR DE LA MODE, la MODE ILLUSTRÉE, et de tous les Journaux Français de Sciences, Modes, Littératures, &c., de Paris.
—Grand assortiment de—
REGISTRES, PAPIERS A LETTRES ET D'ARTICLES POUR BUREAUX.
STATIONERY.
Maison de commission à Paris, 13, rue Monthyon, sous la direction de M. E. HEBERT.
HÉBERT & CIE,
59, rue de Chartres, coin Bienville.
29 oct—3mPP

Cimetière de la Métairie.
Bureau de l'Association du Cimetière de la Métairie,
Au No 21 de la rue Carondelet,
NOUVELLE-ORLÉANS, 9 novembre 1873.
Nous serons prêts, à dater du 15 du courant, à vendre des TERRAINS dans ce cimetière, qui sera bientôt fini et que nous invitons le public à venir voir.
Nous engageons les personnes qui désirent acheter des terrains à s'adresser soit au soussigné, soit aux bureaux de la Compagnie, et à venir examiner le plan du cimetière; celui-ci sera, dans ses limites, un magnifique chemin macadamisé de plus d'un mille, pour les voitures des propriétaires de terrains.
L'Association se propose d'améliorer et d'embellir le Cimetière de la Métairie de telle sorte qu'il n'y en aura pas de plus beau dans le pays. Les prix des terrains, par pied de superficie, seront à peu près les mêmes que ceux des autres cimetières de la ville.
W. S. PIKE,
Président de l'Association du Cimetière de la Métairie.
11 nov—1m—PP

On demande
UNE BLANCHISSEUSE de première classe. S'adresser [illegible] No 31 de la rue de l'Esplanade.
11 nov

En débarquement du navire Cairo, venu de Bordeaux.
Vin Rouge en Barriques.
60 barriques Vin Rouge B&P Claires.
Vin Rouge en Demi-Barriques.
20 demi-barriques Vin Rouge B&P Claires.
Vin Blanc en Barriques.
20 barriques Vin Blanc B&P St-Germain.
Vin Blanc en Demi-Barriques.
20 demi-barriques Vin Blanc B&P St-Germain.
Vin Blanc en Caisses.
200 caisses de 12 bouteilles à un gallon Vin Blanc B&P St-Germain.
Vin Rouge en Caisses.
100 caisses de 12 bouteilles à un gallon Vin Rouge B&P Claires.
Cerises à l'Eau-de-Vie.
1,000 caisses Cerises à l'eau-de-vie nouvelle récolte.
Machines à Boucher.
Machines à boucher les bouteilles (nouvelle patente).
A vendre par
T. BAILLY-BLANCHARD JR,
38 et 40 rue Vieille-Levée.

LIQUIDATION POSITIVE.
B. ABADIE,
Rue Ste. Anne, No. 6.
IMMENSE ASSORTIMENT DE BOTTES et SOULIERS,
Pour Hommes, Femmes et Enfants.
CECI étant une liquidation réelle, j'engage les personnes qui pourraient en douter à venir juger par elles-mêmes. Tout le stock sera vendu à 25 pour cent au-dessous du prix coûtant.
B. ABADIE,
Rue Ste. Anne, No. 6,
vis-à-vis la Place Jackson.

LE Professeur LENORMAND, nouvellement arrivé de Paris, peut être consulté, à la Nouvelle-Orléans, comme clairvoyant, astrologue et [illegible].
[illegible]

AVIS.—PAR SUITE DE LA GRANDE BAISSE dans les prix de nos produits, de même qu'à cause des taux du fret, et de la faiblesse des cours de l'or et du change étranger, nous avons décidé, pour le présent, aux expéditeurs de graines de coton et à tous ceux qui peuvent concourir, qu'à dater du VINGT DE NOVEMBRE nous paierons DIX PIASTRES ($10) par tonne de bonne GRAINE DE COTON délivrée au moulin [illegible].
UNION OIL CO.
BIENVILLE OIL WORKS CO.
LOUISIANA OIL CO.
A. A. MAGINNIS' SONS.
Nouvelle-Orléans, 13 Nov. 1873.

AU PUBLIC.
Nlle-Orléans, 12 novembre 1873.
LA soussignée, veuve de feu Joachim Ballester, ayant été instituée légataire universelle par le testament de feu son mari, et ce testament ayant été dûment approuvé, enregistré et mis à exécution en vertu d'un jugement de l'Honorable Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, [illegible]
VEUVE J. BALLESTER.

LA LIQUIDATION,
—DE—
La Maison Lelievre,
174......RUE ROYALE......174.
Et de sa succursale, rue Baronne, No [illegible], près Canal, se continue.
Vente à [illegible] de perte jusqu'au 1er janvier prochain.
[illegible]
20,000 Almanach de 1874 calculé spécialement pour la Louisiane, à vendre en gros et en détail.

Liquidation! Liquidation!!
L. H. RICHARD,
77 - - Rue de la Douane - - 77
COIN CHARTRES, AU PREMIER.
A L'HONNEUR d'annoncer à ses clients et aux marchands en général, qu'à dater de ce jour tout son stock de MARCHANDISES SÈCHES importées, y compris le stock d'été, devant arrivé, sera vendu à des prix et conditions exceptionnelles.
Liquidation positive du stock entier.
11 nov—1m

Mme SOPHIE,
12 RUE BARONNE au premier, (UP STAIRS.)
A L'HONNEUR d'annoncer aux dames qu'elle vient de recevoir, de Paris, [illegible] CHAPEAUX FRANÇAIS, FLEURS, PLUMES, &c.
[illegible]

MARCHANDISES NOUVELLES
T. MOREAU,
Coin Royale et Toulouse,
Vient de recevoir un assortiment choisi de MARCHANDISES D'HIVER,
—entr'autres les articles suivants:—
Gants:
GANTS de PEAU—GANTS de CASTOR—GANTS de LAINE—GANTS de DRAP—pour hommes, pour dames, fillettes et enfants.
Lainages:
MANTEAUX pour enfants; CHALES pour dames; NUBIAS, CAPELINES, ECHARPES, FICHUS, CRAVATES, SORTIES DE THÉATRE, GUETRES, BAS et CHAUSSONS laine pour enfants.
Parfumeries fines:
EAUX de COLOGNE, EAUX de TOILETTE; EAU de PARIS, SAVONS, HUILES, POUDRES, POMMADES, EXTRAITS, ROUGES et BLANCS de THEATRE, &c., &c., &c.
Articles d'hommes:
CHEMISES, FAUX COLS, CHAUSSETTES, CALEÇONS, GILETS de PEAU, CRAVATES, MOUCHOIRS, FOULARDS, BRETELLES, PARAPLUIES, CANNES, &c., &c., &c.
Articles pour dames:
PEIGNES—CHIGNONS frisés, haute nouveauté; FLEURS, ÉCAILLE, BIJOUTERIE, EN-TOUT-CAS élégants, BAS FRANÇAIS, JARRETIERES, MERCERIES de toutes sortes, RUBANS, VELOURS, FRANGES, GALONS, PASSEMENTERIES, CORSETS, BOUTONS, CEINTURES, LAINES, &c., &c.
CHEVEUX DANGUY, de toutes longueurs et de toutes nuances.—L'attention des Coiffeurs est spécialement appelée sur cet assortiment de cheveux—Reçu également les FOURNITURES pour COIFFEURS.

EN DEBALLAGE!!
JOUETS D'ENFANTS, VÉLOCIPÈDES ET VOITURES.
PORCELAINES ET CRISTAUX.
ARTICLES DE FANTAISIE.
PRIX DE CRISE,
CHECKS certifiés pris au PAIR.
30 oct—3m PP

B. T. Walshe,
No 110......RUE DU CANAL......No 110
(Près de la rue St-Charles)
OFFRE, cette semaine, des assortiments complets d'articles pour messieurs—
LINGE DE PEAU, CHEMISES, BONNETERIE.
Et, comme de coutume, LINGE DE JEUNES GARÇONS et D'ENFANTS, en grande variété et importé récemment.
Le tout se vendra au plus bas prix du marché, au comptant.
Les acheteurs sont invités à venir examiner le stock D'ARTICLES FRAIS D'HIVER stock qui est plus considérable que d'habitude. Ils ne sauraient manquer d'être satisfaits de la variété des genres et des prix.
B. T. WALSHE,
No 110, rue du Canal.
N. B.—Les Checks certifiés sont considérés comme greenbacks, pour les marchandises, en paiement [illegible].

TONNELLERIE. TONNELLERIE.
CIRCULAIRE.
Aux Négociants, aux Planteurs et aux Grocers de la Louisiane:
Nous, soussignés, maîtres-tonneliers de la Nouvelle-Orléans, nous formons une société protectrice, dans le but de vendre nos produits directement aux négociants, aux planteurs et aux grocers, et, si cela est possible, d'éviter de vendre à d'autres-maîtres-tonneliers, qui se disent tonneliers et par plusieurs desquels quelques-uns d'entre nous ont subi de fortes pertes, par suite de non-paiement, par les faillites des marchandises que nous leur avions vendues et dont ils avaient, cependant, touché le montant. Nous avons loué le magasin No 31 de la rue Peters, près de la rue Douane, et ouvrirons nos affaires le mardi 4 novembre. Nous offrons aux acheteurs le plus vaste stock de tonnellerie qui ait jamais existé en cette ville, à savoir: boucauts pour le sucre, barils pour la mélasse, demi-barils et barillets, ainsi que des porches pour cercles de boucauts, de barils et barillets. Le tout sera délivré sans frais de drayage et aux plus bas prix du marché. Nous avons choisi, parmi nous, M. J. Berbery, surveillant de la grande tonnellerie du "sugar Lot", pour directeur et vendeur, et M. Chas. B. Schopfer, pour trésorier.
Louis Haller, Henry Barkmeyer, Hilard Ohnmacht, W. Schellenkamp, Jacob Werner, Fred. Nimbler, Michel Diegne, Ch. R. Schopfer, Anthony Ritz, B. J. Berbery.
2 nov—1m

Changement de Local.
C. CAVAROC & SON ont transféré leurs bureaux et leur magasin du No 3 Exchange Place au No 30, rue Decatur (Vieille-Levée), entre les rues Douane et Bienville.
30 oct—1m

TONNELLERIE.
Société de Protection des Maîtres Tonneliers.
Bureaux et magasins de vente, No 31, rue Peters, près Douane,
NLLE-ORLÉANS.
Le plus vaste stock de:
Boucauts pour le sucre, Barillets, Barils pour la mélasse, Porches pour cercles, toujours en main et délivrés sans frais de drayage, aux plus bas prix du marché.
N. B.—Nous désirons entrer en relations d'affaires directes avec les négociants, les planteurs et les grocers.
B. J. BERBERY, Directeur et vendeur.
CHAS. B. SCHOPFER, Trésorier.
2nov—1m

AU NEW CHEAP JOHN
(JOHN HANSEN)
ON continue à manufacturer, au dépôt de l'INCENDIE, des
BOTTES ET SOULIERS
De première classe, pour la clientèle.
Ces chaussures sont plus que précédemment meilleures et à un prix plus réduit au No 22, rue du Canal, à l'angle de la rue Peters, la porte après le magasin d'habillements de Ogna.
7nov—1m

Clef perdue.
ON a perdu une clef de coffre-fort plate et d'une longueur de deux pouces, à peu près, a été perdue jeudi dernier 30 octobre, entre cinq et sept heures de l'après-midi, dans un des chars de la rue Dumaine. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui la rapportera aux bureaux de l'Abeille.
1 nov

131 RUE ROYALE, coin TOULOUSE 131.
Prêt sur gages.
A vendre à bas prix une quantité d'objets laissés pour compte, tels que:
Montres, chaînes, diamants et bijouterie assortie, et objets divers.
CHAS. TESTART.

JOHN G. WAGNER,
A L'ENSEIGNE DE LA "BOTTE ROUGE"
Angle des rues Ursulines et Dauphine.
BOTTES, SOULIERS, ET BOTTINES
24 oct—1m A bon marché!

Maux d'yeux et Maux d'oreilles.
LE Dr. C. BEARD,
OCULISTE,
INFIRMERIE D'ORLÉANS,
Au No 1 [illegible] de la rue du Canal.
Consultations: de 9 à 3 heures.
31 oct—1m PP.

F. BOUMARD,
167......Rue du Canal......167

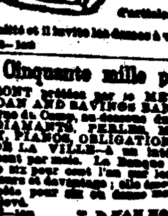

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir sa manufacture de CORSETS, de MALAKOFFS et de TOURNURES à l'encoignure des rues. Il a un magasin un stock frais et varié d'articles concernant sa spécialité et il invite les dames à venir l'examiner.

Cinquante mille piastres
SERONT prêtées par la METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANKS, au No. 14 de la rue du Camp, en-dessous de City Hotel, sur DIAMANTS, PERLES, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ÉTAT OU DE LA VILLE—à un intérêt de quatre pour cent par mois. Le Banque est [illegible].
T. D. VAN HORN Caissier.

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE de la Vallée du Mississippi.
COLLINS & BAQUIE,
Propriétaires et Fabricants.
[illegible]

PAPIERS PEINTS.
GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.
Mme Vve H. HABERT,
160......RUE DE CHARTRES......160
ANNONCE respectueusement à sa clientèle de la ville et de la campagne qu'elle a reçu d'Europe et du Nord, UN ASSORTIMENT COMPLET DE PAPIERS PEINTS de toutes sortes, Cielo de lit, Devants de cheminée, Rouleaux, Bordures, Décors de tous genres, et qu'à partir de LUNDI 6 COURANT, et en raison des circonstances, elle vendra tous ces papiers à une réduction de prix extraordinaire qui défie toute concurrence.
Les propriétaires sont invités tout spécialement à venir visiter ce bel assortiment; ils pourront se convaincre aisément du beau choix de ces papiers et DE LA MODICITE DES PRIX.
Tout travail, tout ouvrage entrepris par la maison H. HABERT sera garanti donner toute satisfaction; le collage des papiers sera fait à raison de 25 cents le rouleau.
5 oct—3m vdo

THE CLEARING HOUSE.
LE RESTE
Des marchandises avariées par l'eau au dernier incendie de la rue du Canal.
LINGE de d'hiver.
LINGE, CHEMISES et CHAPEAUX de jeunes garçons.
Magnifiques CHAPEAUX castor et piloté, PARDESSUS, TALMAS et PEA-JACKETS, CHAPEAUX des derniers genres.
CASQUETTES drap, cuir et fourrure.
CHEMISES de toile et LINGE de peau, MALLES en cuir et en zinc, VALISES.
Tous ces articles ont été légèrement avariés par l'eau, au dernier incendie de la rue du Canal, et se vendent à un pour cent au-dessous du prix coûtant, au magasin de
M. COGAN,
Nos. 10 et 12 de la rue du Canal, entre la Douane et le Levée.
4 nov—1m

Compagnie d'Assurance
TEUTONIA,
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.
Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.
Actif......$500,400 00
A. EIMER BADER, Président,
CH. ENGSTFELD, Vice-Président,
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.
DIRECTEURS:
Henry Abraham, A. Eimer Bader, N. A. Baumgarden, E. F. Del Bondio, Ch. Engstfeld, [illegible], M. R. Gogreve, [illegible], Sigmund Katz, [illegible], Louis Lenhard, [illegible], C. H. Miller, J. Rickert, Frank Roder, Louis Schneider, W. R. Schmidt, [illegible], Isaac Scherck, F. Schwartz, J. M. Schwartz, F. F. Wildermuth, E. Weisenbach, J. Zeller.

LOUISIANA EQUITABLE
Life Insurance Company.
Au Coin des rues Carondelet et Gravier.
Nouvelle-Orléans.
SAM'L MANNING TODD, Président.
W. R. SCHMIDT, Vice-Président.
WM. HENDERSON, Secrétaire.
WM. C. ROBINS, Directeur des Agences.
TURIAF DUPRE, Agent général pour la ville.
DIRECTEURS:
John I. Adams, W. R. Schmidt, E. J. Hart, Alexander Marks, David Wallace, R. A. Tyler, George A. Fosdick, J. B. Camors, Edward Rigney, Jos. Elliott, John Henderson, R. H. Fairchild, Charles Cavaroc, Jos. W. Stone, A. Thompson, S. Cambon, Sam'l M. Todd, C. E. Girardey, E. R. Briggs, Wm. Henderson, B. R. Walshe, Wm. P. Harper, James I. Day, Wm. Creevy.

The Freedman's Savings & Trust Co.
CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLÉANS:
No 182 Rue du Canal,
HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
L'intérêt alloué est de six pour Cent.
C. D. STURDEVANT, HENRY BACAS, Caissier. Assist. Caissier.
On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque.

ON DEMANDE
Que chaque ménagère du Sud fasse l'essai de la POUDRE LEVAIN PARAGON, de C. H. Collins, garantie la plus pure et la plus forte qui ait jamais été offerte au peuple. Demandez à votre grocer le PARAGON et quand vous l'aurez essayée, vous n'en voudrez pas d'une autre. Dépôt, pour la vente en gros, No 34 de la rue Tchoupitoulas.
12 oct—1m

DENTISTES.
Le Dr. Charles E. Kells,
DENTISTE.
Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, [illegible] rue du Canal.
Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

Grande amélioration dans l'art du Dentiste
Un ratelier de DENTS (à la machine supérieure ou inférieure sur une nouvelle base pour $25.
J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE,
No. 1, rue Rampart, Encoignure Canal.
Pose des DENTS artificielles sur une nouvelle base qui surpasse pour ses qualités tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. [illegible]
Venez voir la nouvelle base.

86 - - Rue Bienville - - 86
Encoignure Royale.
Le Dr. L. SUPERVIELLE, Dentiste, [illegible]

Révolution! Révolution!
LES DENTS!
600......les Ratelier......$
—Prix ordinaire $30—
LE Dr. GEO. F. MALONEY,
No 139 de la rue du Canal, près la rue Baronne.
[illegible]

Cigares, Tabacs.
Cigares de la Havane et du Pays,
CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.
ET un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par
ED. L. ZELL,
Coin des rues Canal et Carondelet.

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULON,
No 58...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 58
Encoignure Bienville.
Manufacture à Vapeur de:
TABAC A FUMER ET A PRISER,
Et Importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, tabac à chiquer, pipes, &c.

JOS. BRANDNER,
MARCHAND-TAILLEUR,
34, Rue Dauphine, entre Bienville et Douane.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 13 NOV.—CLASSE No 270.
[illegible]
Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les grands journaux, se font en public et journellement, dans les salles de la Compagnie.
En témoignage de quoi, nous, soussignés, Commissaires, Louisiane, ce 13 nov. 1873.
[illegible]

Bureaux de la Compagnie d'Assurance La Salamandre, 4 novembre 1873.—Une assemblée générale des actionnaires de la compagnie d'assurance contre l'incendie "La Salamandre" aura lieu, dans ses bureaux, rue Royale No 25, le jeudi 11 décembre prochain (1873), à six heures de l'après-midi, dans le but de prendre en considération les affaires de la dite compagnie et d'adopter les mesures qui paraîtront les plus convenables.
JULES LE MORE, Secrétaire.
CHAS. ROMAN, Président.

Bureau de la Compagnie Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House.—Nouvelle Orléans, 21 octobre 1873.—La charte de cette Compagnie ayant été amendée, dans le but de réduire son capital de un million à cinq cent mille piastres, les actionnaires sont respectueusement invités à se rendre à ses bureaux, No. 18 rue Royale, pour échanger leurs certificats d'actions contre ceux de la nouvelle émission.
Par ordre du président.
J. N. AUGUSTIN, Secrétaire.

SOUSCRIVEZ
—AU—
Directory de la Nouvelle-Orléans,
—DE—
SOARDS,
POUR 1874,
ET PUBLIEZ-Y VOS ANNONCES.
Il contient un
GUIDE DES RUES
d'après les relevés officiels, ainsi que tous les changements. On y trouvera les rues de traverse et le numéro de chaque encoignure—ce qui en fait un excellent ouvrage de référence valant à lui seul le prix du Directory.
Cette publication sera PRÊTE ET LIVRÉE VERS LE 1er JANVIER 1874.
ON LA GARANTIT COMPLETE ET EXACTE
Étant un citoyen de la Nlle-Orléans (ce que n'est pas l'ancien éditeur, Edwards, qui demeure à Chicago), ses intérêts sont les miens et je ne négligerai rien pour satisfaire les négociants, dont je sollicite les souscriptions et les annonces. Les agents se présenteront à eux.
L. SOARDS, Editeur

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer.
La maison située rue Bourgogne, No 3[illegible], entre Craps et Hôpital. S'adresser au bureau de M. P. J. Sposr, encanteur, Passage de la Bourse, No 46.

Restaurant à Vendre.
A VENDRE pour cause de départ, un beau restaurant et une barre. Pour les conditions, s'adresser au bureau de l'Abeille.

Magasin à louer.
A louer, un magasin à 2 étages, rue Decatur (Vieille Levée), entre St Louis et Conti, No 38, occupé maintenant par J. Mizzi, et livrable le 1 novembre.
C'est un excellent emplacement pour le bon marché des denrées de la campagne.
S'adresser à
B. NAUTRÉ,
79 rue Bienville

A Vendre,
A des Conditions Avantageuses,
LA GRANDE PENSION FRANÇAISE ET CAFÉ située au Marché aux Poissons, à Galveston (Texas). Pour les conditions, s'adresser par lettres, à M. PHILIMENT, au coin des rues Market et Vingtième, Galveston (Texas).

A Louer,
A DES CONDITIONS très avantageuses, à de bons locataires, la demi maison No [illegible], rue [illegible], près [illegible], le cottage No [illegible], rue Hôpital, [illegible]. Le tout en bon état—avec gaz, hydrants, cuves, &c. S'adresser à
MANUEL ELLIOT.
17oct No 70, près Royale

A Vendre,
A DES CONDITIONS TRES LIBERALES— UN "RESTAURANT ET CAFÉ" situé rue d'Orléans, Nos 279 et 281, en face du Marché Tremé.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

Bonne occasion.
GROCERIE. Grocerie avec installations à vendre ensemble, ou séparément, au gré de l'acheteur, située au No 26, rue Poydras, en face du marché.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

A vendre pour cause de départ.
CAFÉ ET PENSION FRANÇAISE connu sous le nom de [illegible], situé au No 14 de la rue [illegible].
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

Avis.
LES soussignés ont formé une société pour opérer d'achats et de ventes de coton, ainsi que d'affaires de commission en général, et sous les noms de ARY et BOULIGNY.
SAMUEL H. ARY.
EDMOND BOULIGNY.
54, rue Carondelet.
Nouvelle-Orléans, 1er novembre 1873.

MADAME GROUX,
LA célèbre couturière, annonce qu'elle a transféré son magasin du No. 36 de la rue Conti, au No. 66 de la rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, local plus avantageusement situé, plus beau et plus approprié. Elle sera heureuse d'y fournir à ses nombreux amis et clients des costumes de fantaisie, des costumes de bals masqués, des dominos, et une variété de tout ce qu'il y a de plus recherché dans ce genre. N'oubliez pas le No 66 de la rue Dauphine.
3 oct—1m

APPAREIL PERFECTIONNE
—DU—
GAZ BARBARIN,
A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississipi et en Louisiane.
Fabrique et salle d'exposition au No. 2 du Triangle Building, et No. 56 de la rue Peters (ancienne Nouvelle Levée), entre les rues Delord et Calliope, Nouvelle-Orléans.
F. ROBERTS, Surintendant.
L[illegible] au bureau de la Poste

CAFÉ DE LA ROTONDE
DE
L'HOTEL ST-LOUIS.
CONSOMMATIONS à 10 cents le verre.—Liqueurs de première qualité et déjeuner toute une heure.

CONFISERIE
ADOLPHE LEMANNE,
267......Chartres Street......267
Entre Dumaine et Ste. Anne.
2 Médailles, 1 Certificat à la Foire d'État de la Louisiane 1873.
SPÉCIALITÉS pour Bouquets montés, Gâteaux et Pyramides pour Mariages.
Bonbons fins assortis, Fruits du pays cristallisés, Boîtes, Sacs et Cornets pour baptêmes. Se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés.

SCIERIE OCEAN.
NOTRE nouveau et puissant MOULIN A SCIE étant, maintenant, en pleine opération, et ce moulin nous permettant d'exécuter très promptement et à des prix très réduits, les ordres qui nous sont confiés, nous serons heureux de voir nos clients et les personnes qui ont besoin de bois de charpente, venir examiner notre stock, lequel comprend presque toutes les variétés de bois connues dans le Sud, à savoir:
Cyprès, Cèdre, Douves pr baue. (Cypres) Pin, Frêne, Erables, Douves pr Bar. (Cypres), Pin, jaune, Cerisier, Lattes, (Cyprès), Chêne, blanc, Hêtre, Bardeaux, (Cyprès), Sycomore, Frêne, Lattes, (Cyprès), Cotonnier, Noyer, Peuplier, Mélèze.
Bois de chauffage, assorti, etc.
Aussi: MATS et ESPARS.
Les personnes qui opèrent par cargaisons, sont priées à s'adresser à nous, car nous pouvons leur vendre le bois et le livrer aussi vite qu'un navire peut le charger.
Les ordres adressés à MM. PUIG & CO., No 57, rue de la Douane, ou à la scierie même, au bureau au pied de la rue [illegible] ou à la boîte No [illegible], au "Mechanics' and Dealers' Exchange," recevront une prompte attention.
L. CARBO,
Directeur et Agent.

Chaudières à Sucre du Tennessee
De la célèbre Usine de Seecher.
APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment en dépôt un assortiment de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.
R. F. LAVILLEBEUVRE,
Marchand Commissionnaire,
No. 16 rue Union.

Compagnie d'Assurance Hope
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
INCORPORÉE LE 18 AVRIL 1857.
Bureaux, No 33, rue du Camp.
Capital payé......$250,000 00
MONTANT des [illegible]
PAYÉS......$26[illegible]
Actif......$275,000 00
LA Compagnie assure contre les risques de feu, [illegible]
[illegible]
L. PEYCHAUD, Président,
JNO. I. ADAMS, Vice-Président,
LOUIS BARNETT, Secrétaire.